



Extrait du registre des arrêtés  
De la commune  
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2024-12 du 28 mars 2024  
Interdisant la circulation et le  
stationnement rue des écoles  
A l'occasion de la fête des familles  
Organisée par la maison de retraite

**Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

**Vue** la demande de la maison de retraite en date du 26 mars 2024 qui souhaite organiser sa traditionnelle fête des familles le mardi 18 juin 2024 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la manifestation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement seront interdits rue des écoles, de la maison de retraite au carrefour avec la place de l'église, du 17 juin à partir de 12h jusqu'au 18 juin 2024 - 20h.

**ARTICLE 2** : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par la commune.

**ARTICLE 3** : La Mairie et la direction de l'Ehpad sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à

- La maison de retraite
- La gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château

Fait à USSON EN FOREZ le 28 mars 2024

Le Maire,  
Hervé BEAL

